

Demande de remboursement des droits d'inscription

Les remboursements seront effectués par l'agence comptable de CentraleSupélec

Formulaire à envoyer ou déposer

UNIQUEMENT Sur le Campus de GIF SUR YVETTE

sgae.remboisement@centralesupelec.fr objet du mail : **demande de remboursement**

ou Bureau du SWD Bat Eiffel 1^{er} étage bureau VI 105

Cursus Suivi : ☐ Cycle ingénieur ☐ Accelerated Track ☐ FreeMoov ☐ MSc ☐ M1 ☐ M2 ☐ MS ☐ Bachelors	Année universitaire : 2 0 _ _ / 2 0 _ _								
Préciser l'année									
N° d'étudiant (figurant sur la carte) : Nom de famille : Prénom : Nom d'usage : Date de naissance : / / Adresse : Code postal : Ville : Téléphone : Mail (obligatoire) :									
Motif de la demande (à remplir par l'étudiant) : ☐ Boursier sur critères sociaux ☐ Boursier CSC Scholarship China Concil ☐ Boursier étranger du gouvernement français ☐ Pupille / enfant militaires ☐ Apprenti sous contrat d'apprentissage / de professionnalisation ☐ Prise en charge financière par un tiers ☐ motif administratif - <i>précisez</i> : ☐ Démission de mon inscription administrative avant le délai d'un mois Demande de démission datée à produire ☐ Démission de mon inscription administrative après le délai d'un mois	Partie réservée à l'administration Avis sur la demande : Favorable ☐ Défavorable ☐ Mode de paiement : ☐ Chèque ☐ PAYBOX ☐ PAYBOX en 3 fois ☐ Espèces ☐ Virement ☐ CB <table style="width: 100%;"> <tr> <td>Montant des droits d'inscription</td> <td style="text-align: right;">€</td> </tr> <tr> <td>Montant payé par l'étudiant</td> <td style="text-align: right;">€</td> </tr> <tr> <td>Retenue pour frais de gestion</td> <td style="text-align: right;">€</td> </tr> <tr> <td>Montant total à rembourser</td> <td style="text-align: right;">€</td> </tr> </table> Dossier reçu au SWD le : Signature Directrice SWD Date : Signature de la directrice des Affaires Financières	Montant des droits d'inscription	€	Montant payé par l'étudiant	€	Retenue pour frais de gestion	€	Montant total à rembourser	€
Montant des droits d'inscription	€								
Montant payé par l'étudiant	€								
Retenue pour frais de gestion	€								
Montant total à rembourser	€								

Conditions du remboursement

La notification de décision de remboursement vous sera envoyé par mail.

Rappel des conditions de remboursement : Les droits d'inscription et frais de formation perçus en vue de l'obtention d'un diplôme délivré par CentraleSupélec sont définitivement acquis à l'établissement. L'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription conditionne la délivrance du diplôme et de tout ou partie des crédits européens validés en vue de son obtention (article D612-4 Code de l'éducation).

Les étudiants peuvent, en raison d'un changement de situation entre leur inscription administrative et le début des enseignements, demander le remboursement des droits d'inscription et frais de formation. Dans tous les cas, ce remboursement intervient au regard de la situation de l'étudiant et seulement après acquittement :

- de la totalité des droits, dans le cas d'un paiement fractionné le remboursement intervient seulement après le recouvrement de la dernière mensualité
- partiel

Le remboursement total des droits peut être accordé sur présentation de tous les justificatifs utiles à l'examen de la demande :

- aux étudiants bénéficiaires d'une bourse accordée par l'Etat et aux étudiants pupille de la Nation ou protection code de la défense qui n'ont pu justifier de leur situation lors de leur inscription
- aux étudiants changeant de statut du fait de l'obtention d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans le cadre d'une formation proposée par l'établissement
- aux étudiants changeant de statut du fait de l'obtention d'un financement de la part d'un organisme tier
- aux étudiants souffrant d'une affection grave ou de longue durée susceptible de les empêcher de suivre normalement leur cursus au cours de l'année considérée
- aux ayants droits d'un étudiant décédé

Tout étudiant renonçant à son inscription à un diplôme après la rentrée, peut obtenir de plein droit le remboursement des droits et frais d'inscription dont il s'est acquitté s'il en fait la demande avant le 30 septembre. Une retenue pour « frais de gestion » de 23€ sera appliquée.

Je demande le remboursement des droits d'inscription

Le remboursement ne peut être effectuer UNIQUEMENT sur le compte de l'étudiant

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement et des pièces à fournir dont la liste ci-après et certifie l'exactitude des renseignements communiqués.

Fait le,

à

Signature de l'étudiant

Liste des pièces à joindre OBLIGATOIREMENT

1. Photocopie de pièce d'identité de l'étudiant + photocopie de la carte étudiante si en possession de l'étudiant
2. Photocopie de la quittance des droits acquittés (à télécharger sur GEODE ou à venir récupérer sur place)
3. Relevé d'identité bancaire de l'étudiant. Le **numéro IBAN** doit impérativement figurer sur le RIB ainsi que le nom, prénom et adresse du titulaire du compte. *Veuillez noter que le remboursement ne peut pas être effectué sur un compte de Livret A.*

4. Selon la situation :

- | | |
|---|--|
| • Boursier sur critères sociaux : | - photocopie RECTO-VERSO de la décision d'attribution de bourse de l'année universitaire concernée

La mention " conditionnelle ou définitive" est présente au verso de la notification. |
| • Boursier du gouvernement français, étranger et CSC : | -Photocopie de la décision d'attribution de bourse |
| • Pupille : | -Photocopie du justificatif |
| • Apprenti sous contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation : | -Photocopie du contrat d'apprentissage / contrat de professionnalisation |
| • Démission avant le 30/09 | -Copie du mail ou du courrier envoyé à l'établissement |
| • Démission après le 30/09 | - Copie du mail ou du courrier envoyé à l'établissement
(Les frais sont dû à l'établissement) |